



LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

Auderghem, 05 septembre 2022

Chers présidents,
Chers secrétaires,
Chers responsables de formations,

Nous espérons que ce premier week-end de la saison s'est déroulé sous les meilleurs hospices.

Afin de vous accompagner et de vous aider à vous préparer au mieux pour la saison 2022-2023, nous vous présentons ici un récapitulatif des obligations concernant les diplômes de coach par catégories.

Les points suivants seront traités dans le présent courrier :

- 1) Pour la saison 2019-2020, les délais spéciaux octroyés par l'Adeps et LFH
- 2) Les adaptations 2020-2021 quant aux obligations de diplômes de coach par catégorie
- 3) La procédure pour introduire une demande de Licence coach

Dans un souci de clarté, nous joignons également en annexe à ce courrier :

- La communication officielle datant de 2017-2018 précisant les conditions d'octroi de Licence
- Le tableau « Obligations en matière de diplômes 2019 - 2024 ».
- Le formulaire de demande de Licence coach

Attention : le contenu de cette communication concerne uniquement les catégories adultes.
Une communication spécifique pour les catégories Jeunes sera envoyée dans un mail distinct.

**1) Pour la saison 2022-2023, les cours généraux ADEPS en ligne pour les diplômes MS
Initiateur et MS Educateur**

L'ADEPS propose depuis l'an passé de suivre la formation Cours Généraux Moniteur Sportif en ligne.

Elle est d'ores et déjà disponible pour le niveau Moniteur Sportif Initiateur, et le sera courant du mois de septembre pour le niveau Moniteur Sportif Educateur. Cette formation est diplômante, et la certification se déroule tout au long du parcours de formation en ligne. Il n'y a plus d'examens à passer en présentiel.





En revanche, il est redevenu nécessaire d'avoir réussi son parcours de formation en ligne avant de faire la formation spécifique pour le Hockey.

En conséquence, la Ligue Francophone de Hockey contrôlera que les candidats sont bien inscrits au cours généraux en ligne avant d'accepter les inscriptions aux cours spécifiques hockey pour les niveaux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur.

2) Les adaptations 2022-2023 quant aux obligations de diplômes par catégories

- DH Messieurs & Dames, D1 Messieurs et Dames : le niveau Educateur est obligatoire (à obtenir au plus tard le 31.05.2023)
- D2 Messieurs & Dames, D3 Messieurs et Dames : le niveau Initiateur est obligatoire (à obtenir au plus tard le 31.05.2023)
- U14-U16-U19 Girls Division nationale 1^{ère} équipe : le niveau Initiateur est obligatoire (à obtenir au plus tard le 31.05.2023)
- Be Gold U15-U16-U18 Boys & Girls : le niveau Educateur est obligatoire (à obtenir au plus tard le 31.05.2023).
- Pour les U11-U12 et U14-U19 hors divisions nationales : le niveau Initiateur est recommandé
- Pour les U7-U10 : le niveau Animateur est recommandé

3) La procédure pour introduire une demande de licence coach

Comme indiqué dans nos communications précédentes, si un coach de Belgian League n'a pas le diplôme requis pour assumer sa fonction, il existe un système de « Licence coach ».

3a) La demande de Licence coach peut être introduite dans les cas suivants :

1. Diplôme FIH

Un coach qui a un diplôme FIH peut obtenir une Licence coach pour 1 saison:

- Un coach qui possède le **diplôme FIH level 2** peut demander une Licence coach pour toutes les catégories où le niveau **MS Initiateur** est requis.
- Un coach qui possède le **diplôme FIH level 3** peut demander une Licence coach pour toutes les catégories où le niveau **Ms Educateur** est requis.



2. Expérience de coach

- Un coach ayant au moins 4 ans (1 Olympiade) d'expérience en tant que coach d'équipe nationale adulte (T1, T2 ou T3) d'un des 12 meilleurs pays au monde peut obtenir une Licence coach pour 1 saison ;
- Un coach ayant au moins 4 ans d'expérience en tant que T1 (Head coach) en Division Honneur Belgian League en Belgique au cours des 6 dernières années peut obtenir une Licence coach pour 1 saison ;
- Un coach ayant au moins 4 ans d'expérience en tant que T1 (Head coach) au plus haut niveau à l'étranger au cours des 6 dernières années peut obtenir une Licence coach pour 1 saison ; (*)

3. Niveau ARBH

Un coach qui apporte la preuve d'un diplôme ARBH-Niveau 4 peut obtenir une Licence coach pour 1 saison. (*)

4. Expérience des joueurs internationaux

Un joueur avec au moins 4 ans d'expérience de joueur en équipe nationale (adulte) peut obtenir une Licence coach pour 1 saison. (**)

3b) La procédure concernant l'octroi de la Licence coach

Tout coach dont la situation correspond à une ou des exceptions citées ci-dessus peut introduire une demande pour une Licence coach.

1. Demande

Une demande officielle de Licence coach doit être présentée au plus tard le 31/12/2022. Le document officiel (« Formulaire de demande de Licence coach ») peut être trouvé sur le site web de la LFH et doit être complété intégralement par le coach concerné. Ce document devra être envoyé par courriel à Eric Dehaeseleer, Coach Academy Manager de la Ligue Francophone de Hockey (eric.dehaeseleer@hockey.be).

2. Vérification

Eric Dehaeseleer procédera à un premier contrôle (exhaustivité des données, preuve du diplôme requis, etc.) puis soumettra le dossier au Comité d'Education (EC) de l'ARBH. Ce Comité est composé de représentants de la cellule « High Performance » de l'ARBH et des Coach AcademyManager des deux ligues.



Le Comité d'Education évaluera le dossier et décidera d'accorder ou non au demandeur une Licence coach pour une période d'une saison. Cette décision sera communiquée au coach **au plus tard 15 jours** après l'introduction auprès de Eric Dehaeseler.

IMPORTANT : Dans les cas marqués (*) ou (**), le coach sera d'abord invité par le CE pour un **entretien avec évaluation**.

Dans tous les cas, une Licence coach n'est valable que pour 1 saison maximum.

3. Renouvellement

A la fin de la saison, les coaches ayant reçu une Licence coach doivent impérativement introduire une nouvelle demande s'ils veulent pouvoir bénéficier d'une licence pour la saison suivante. Cette demande doit être soumise au plus tard le **1er juin pour la saison qui suit**.

Le EC fera alors une **évaluation** de cette nouvelle demande.

Si l'évaluation est **positive**, le coach concerné obtient une **nouvelle licence de coach** valable pour une durée de **3 saisons**.

La même procédure devra être appliquée après 3 ans. Les coaches concernés doivent alors soumettre une nouvelle demande, qui sera à nouveau évaluée par le EC.

Si l'évaluation est **positive**, le coach concerné obtient une licence pour une période de **5 saisons**.

Attention : les coaches qui, sur base de leur expérience de joueur international (marqué par **), ont reçu une évaluation positive de la part de l'EC et ont donc obtenu une licence pour une saison ne pourront, à la suite d'une nouvelle demande, obtenir qu'une potentielle rallonge de 2 saisons (suite à une nouvelle évaluation positive de l'EC). La durée maximale couverte dans ce cas-ci est de 3 saisons (1+2).

Après cela, les coaches seront obligés de suivre le cursus reconnu par l'Adeps.



LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

Tableau récapitulatif des possibilités de renouvellement

Situation	Terme initial	Renouvellement potentiel
Diplôme FIH (min. Level 2)	1 saison	1-3 à 5 ans
Coach équipe nationale	1 saison	1-3 à 5 ans
Coach Division d'honneur T1	1 saison	1-3 à 5 ans
T1 à l'étranger (Evaluation)	1 saison	1-3 à 5 ans
ARBH Niveau 4 (Evaluation)	1 saison	1-3 à 5 ans
Expérience de joueur (Evaluation)	1 saison	1 à 2 ans

En espérant que ce courrier contribuera à la bonne compréhension et préparation de votre saison.

Si cela ne devait pas être le cas et que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Salutations sportives,



Virginie de FRESQUET
Hockey Academy Program Manager

+32 (0) 488 38 06 76
virginie.defresquet@hockey.be
www.hockey.be

